C.M.J : Mode d'emploi

Nombre de sièges à pourvoir

Chaque établissement sera représenté par un à quatre membre(s) titulaire(s) et autant de suppléant(s), en favorisant la parité. Les suppléants ont pour vocation de remplacer les titulaires en cas d'absence ponctuelle ou bien de manière définitive en cas de démission du titulaire.

Mode de scrutin

Le scrutin est uninominal à un tour. Le vote est à bulletin secret. Le contrôle des opérations de vote sera fait par des enfants ou des jeunes accompagnés d'adultes : Principaux d'établissements, Enseignants, Conseillers municipaux, Agents du Service Jeunesse.

Renseignements :
Pôle Animation et Jeunesse
10.35 Quartier des Belles Portes
14 200 Hérouville Saint-Clair.
Contact : Stéphanie Barillon
Tél. : 02 31 47 23 79.
www.herouville.net

18 Vendredi décembre 2009

Conseil Municipal des Jeunes

Elections dans tous les collèges

Ville d'Hérouville-Saint-Clair

EDITO

Le Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants (CMJE) est un lieu d'expression démocratique. Vous pourrez mettre vos idées en avant et pourquoi pas faire avancer les choses. Vos élus ont souhaité créer ce Conseil afin de mieux vous connaître, mieux vous comprendre.

Ce lieu de concertation, de dialogue et d'échanges doit représenter les jeunes hérouvillais. Force de propositions, ce Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants doit développer et proposer des projets en lien avec les attentes des jeunes de notre ville.

Les élections du prochain Conseil Municipal des Jeunes et des Enfants auront lieu le vendredi 26 octobre, dans les écoles primaires et les collèges de la ville. Je compte sur votre participation pour élire les conseillers qui participeront à la vie et à la construction de l'avenir de votre ville.

Rodolphe THOMAS
Maire d'Hérouville Saint-Clair
Conseiller général du Calvados

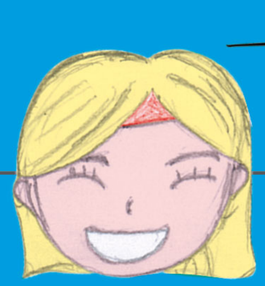

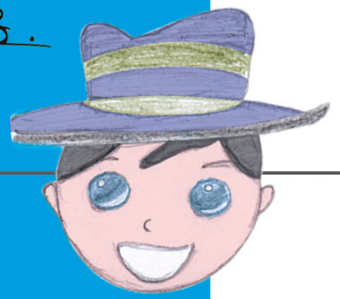

C.M.J : Role et Fonctionnement

Son rôle

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) d'Hérouville Saint-Clair a pour objectif d'initier les jeunes des classes de 6ème à 3ème à la vie démocratique et à l'apprentissage de la citoyenneté. Il offre aux jeunes l'opportunité d'exprimer leurs souhaits, leurs besoins, leurs préoccupations, de proposer des actions qui leur tiennent à coeur et, dans la mesure du possible, de les mettre en place. Les jeunes Conseillers municipaux sont de véritables « ambassadeurs » de la Jeunesse hérouvillaise, auprès des Conseillers adultes, de la population et des partenaires associatifs ou institutionnels qu'ils seront amenés à rencontrer au cours de leur mandat.

Son Fonctionnement

L'installation du CMJ se déroulera en début d'année 2010, en assemblée plénière, sous la Présidence de M. THOMAS, Maire d'Hérouville Saint-Clair. Les jeunes Conseillers municipaux approuveront à cette occasion leur programme de travail pour les deux années à venir et détermineront les Commissions spécialisées qu'ils souhaitent mettre en place pour la bonne conduite de ce programme.
Le CMJ se réunira en session plénière deux fois par an (en juin et en décembre), sous la présidence de M. le Maire ou de l'Adjoint délégué à la Jeunesse.
Les Commissions de travail se réuniront en moyenne deux fois par mois, sur le temps extrascolaire (notamment le mercredi après-midi), encadrées par un animateur du service Jeunesse de la Ville.

Son budget

Le budget de la Ville prévoit une ligne de crédits consacrée au CMJ.

Encadrement

L'encadrement des commissions sera assuré par un animateur de la Ville d'Hérouville Saint-Clair.

C.M.J : Mode d'emploi

Les élections

Elles sont organisées par la Ville d'Hérouville Saint-Clair au sein des établissements scolaires.

Sont électeurs :

- les élèves scolarisés à Hérouville en classes de 6ème à 3ème, résidant ou non sur la ville.
- les élèves scolarisés à l'extérieur mais domiciliés à Hérouville.

Sont éligibles :

tous les élèves inscrits en classe de 6ème à 3ème (10 ans - 15ans) résidant sur Hérouville. Une autorisation parentale est nécessaire pour se porter candidat. Les membres sont élus pour deux ans.

Comment sont élus les candidats

Par les jeunes des classes de 6e, 5e, 4e et 3e, sur la base d'une profession de foi indispensable pour se présenter.